

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ÉQUILIBRÉ
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION
TRIENNAL 2021-2022-2023**

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière équilibré de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021-2022-2023, a été déposé au bureau de la municipalité le 14 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, au 561, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet avis est également donné pour que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée avant le 1^{er} mai 2021 (au plus tard le 30 avril 2021);
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : **MRC de Maskinongé, 651, boul. Saint-Laurent est, Louiseville, Québec J5V 1J1**
3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou sur le site Internet de la MRC de Maskinongé ou celui de la Municipalité;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Maskinongé et applicable à l'unité visée par la demande.

Pour toute question concernant une demande de révision, veuillez contacter la MRC de Maskinongé au 819-228-9461.

Avis public donné, le 17 septembre 2020.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière